SE-004-210401436-20240318-P03524-AI

COMMUNE D'ORAISON

ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P035-24

Donnant Délégation de Fonctions et de Signature à Madame Valérie BRENNUS, Conseillère Municipale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Valérie BRENNUS un certain nombre d'attributions.

ARRETE

Article 1: A compter du 1er Avril 2024, Madame Valérie BRENNUS, Conseillère Municipale est déléguée aux affaires relevant des domaines suivants :

- Evènementiel
- Associations Socio-culturelles

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Valérie BRENNUS à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

Article 3 : La Directrice Générale de Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Monsieur le Comptable de la collectivité
- Notifiée à l'intéressée

Fait à ORAISON, le 18 Mars 2024

Acte Notifié le :

19/03/24

Acte Publié le :

Notification:

La Conseillère Municipale Déléguée,

Valérie BRENNUS

ACTE EXECUTOIRE

Le Maire. Benoît GAUVAN

